



**COMITE SYNDICAL  
COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021 A 9 HEURES**

Affichage le 01/04/2021

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sylvain LAVAL, président du SMMAG.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **27**

**Présents**

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires : Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT pouvoir à Yann MONGABURU de la n°16 à la n°36, Alan CONFESSON pouvoir à Pierre BEJJAJI de la n°23 à la n°36, Christophe FERRARI pouvoir à Bertrand SPINDLER de la n°18 à la n°36, Jean-Marc GAUTHIER pouvoir à Sylvain LAVAL de la n°19 à la n°36, Sylvain LAVAL, Yann MONGABURU, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

Suppléante : Claudine LONGO

Délégués de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Titulaires : Henri BAILE pouvoir à Coralie BOURDELAIN de la n°16 à la n°36, François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET

Délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Titulaires : Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Luc REMOND

Suppléant : Julien ALAPETITE pouvoir à Anthony MOREAU de la n°30 à la n°36

Délégués du Département de l'Isère

Titulaires : Anne GERIN, Jean-Claude PEYRIN

**Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance**

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Sylvain DULOUTRE pouvoir à Jean-Marc GAUTHIER de la n°1 à la n°18 puis pouvoir à Laëtitia RABIH de la n°19 à la n°36, Simon FARLEY pouvoir à Sylvain LAVAL

Déléguée du Département de l'Isère

Sandrine MARTIN-GRAND pouvoir à Anne GERIN

**Absent excusé**

Délégué du Département de l'Isère

Didier RAMBAUD

## OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Christelle MEGRET**.
- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 04/02/2021 : **Compte rendu adopté.**
- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 11/03/2021 : **Compte rendu adopté.**

## NOTE D'INFORMATION

### Les 5 minutes de l'Observatoire des mobilités de l'aire grenobloise

« Point d'information sur l'observatoire de la sécurité des déplacements. »

2NI210018

---

## PROJETS

### SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

#### **Administration générale - Ressources humaines**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°1 - Compétences obligatoires - Création de Commissions Territoriales et de Comités Locaux de Mobilité**

2DL210064

Présentation conjointe des 3 délibérations.

Interventions de Sylvain LAVAL, Yann MONGABURU.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG décide de:

- Supprimer la commission thématique «Coordination avec les territoires voisins»
- Créer des commissions territoriales sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan
- Proposer des modalités de participation d'élus du SMMAG à la Commission Mobilité et transition du Pays Voironnais
- Créer des Comités Locaux de Mobilité sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan
- Proposer une sectorisation en concertation avec les territoires concernés.

*21 votes pour - 5 votes contre - 1 vote abstention*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour – 5 votes contre (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 votes pour – 1 vote abstention (Julien ALAPETITE)*

*Département de l'Isère : 3 votes pour*

**Conclusions adoptées.**

- **Délibération n°2 - Compétences obligatoires - Désignation des représentants au sein de la commission consultative du service public local (CCSPL) du SMMAG**

2DL210042

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Désigne M. Brahim CHERAA comme représentant à la commission consultative du service public local CCSPL,
- Approuve les conditions détaillées ci-dessus relatives à la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

*22 votes pour - 5 votes abstention*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour – 5 votes abstention (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 3 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°3 - Mobilités urbaines - Renouvellement du Comité des Partenaires du SMMAG**

2DL210041

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Décide de renouveler le Comité des partenaires du SMMAG,
- Approuve les conditions détaillées ci-dessus relatives à sa composition, son rôle et son fonctionnement.

*15 votes pour - 4 votes abstention – 1 NPPV*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour - 4 abstention (Pierre BEJJAJI, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU) - 1 NPPV (Margot BELAIR)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°4 - Mobilités urbaines - Autorisation pour l'octroi d'une rémunération au Président de la SEMITAG**

2DL200177

Interventions de Sylvain LAVAL, Laurent THOVISTE, Jean-Marc GAUTHIER, Anthony MOREAU.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 11 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Autorise le Président de la SEMITAG, mandataire du SMMAG, à percevoir en qualité de Président de la SEMITAG, une rémunération brute, attribuée par le conseil d'administration de la SEMITAG,
- Fixe à 1 000 € nets par mois le montant de cette rémunération.

**Amendement proposé par Laurent THOVISTE**

« Modifier ainsi le délibéré

- Fixe à ~~1-000-€~~ **500 €** nets par mois le montant de cette rémunération.

**Vote sur l'amendement**

*1 vote pour - 14 votes contre – 4 votes abstention – 1 NPPV*

*Grenoble-Alpes Métropole : 1 vote pour – 12 votes contre (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Sylvain DULOUTRE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Sylvain LAVAL, Yann MONGABURU, Laëtitia RABIH,*

Bertrand SPINDLER) – 2 votes abstention (Jean-Marc GAUTHIER, Claudine LONGO) - 1 NPPV (Jean-Paul TROVERO)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 2 vote contre (François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN) – 2 votes abstention (Henry BAILE, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET)

**Conclusions rejetées.**

#### Vote sur la délibération

13 votes pour – 1 vote contre - 5 votes abstention – 1 NPPV

Grenoble-Alpes Métropole : 12 votes pour – 1 vote contre (Laurent THOVISTE) - 2 votes abstention (Jean-Marc GAUTHIER, Claudine LONGO) - 1 NPPV (Jean-Paul TROVERO)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 1 vote pour – 3 votes abstention (Henry BAILE, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET)

**Conclusions adoptées.**

### Finances

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°5 - Compétence obligatoire - Budget Principal - Approbation du budget primitif - exercice 2021**

2DL210021

Présentation conjointe des 3 délibérations.

Interventions de Bruno CATTIN, Jean-Paul TROVERO, Pierre BEJAJI, Laëticia RABIH, Anne GERIN, Laurent THOVISTE, Christophe FERRARI, Henry BAILE, Jean-Claude PEYRIN,.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Adopte pour l'exercice 2021 le budget primitif du budget principal du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise conformément aux données présentées dans la maquette ci-annexée.
- Approuve la reprise en fonctionnement du montant d'avance remboursable perçue en investissement pour un montant de 7 976 873 €
- Approuve les transferts de crédits entre budgets effectués sur l'exercice 2020 par le budget principal au budget annexe Mobilités Urbaines pour 119 613 884 € et au budget Mobilités Partagées pour 2 549 000 €.
- Approuve le montant prévisionnel des transferts crédits entre budgets pour l'exercice 2021 : au budget annexe Mobilités Urbaines pour 123 038 298 € et au budget Mobilités Partagées pour 3 888 020 €. Les montants effectivement reversés seront calculés après couverture du besoin de financement du budget principal, dans le respect des dispositions statutaires et dans la limite du disponible au chapitre budgétaire 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

27 votes pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 3 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°6 - Mobilité urbaines - Budget annexe "Mobilité Urbaines" - Approbation du budget primitif - Exercice 2021**

2DL210022

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Adopte pour l'exercice 2021 le budget primitif du budget annexe « mobilités Urbaines » du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, conformément aux données présentées dans la maquette ci-annexée.

*15 votes pour – 5 votes contre*

*Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour – 5 votes contre (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées.**

- **Délibération n°7 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe "Mobilités partagées" - Approbation du budget primitif - Exercice 2021**

2DL210023

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Adopte pour l'exercice 2021 le budget primitif du budget annexe « mobilités partagées » du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, conformément aux données présentées dans la maquette ci-annexée.

*25,5 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°8 - Compétence obligatoire - Participations 2021 des collectivités partenaires**

2DL210024

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Fixe les participations suivantes
- Participation au titre des sorties d'actifs conformément au protocole conclu entre le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et le SMTC fin 2015, de 15 750 000 € pour Grenoble-Alpes Métropole et de 15 750 000 € pour le Département de l'Isère.
- Contribution forfaitaire annuelle au budget annexe « Mobilités urbaines » de 14 920 000 € pour Grenoble Alpes Métropole, complétée d'une contribution de 4 000 000 € en soutien au syndicat pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.
- Participation de Grenoble Alpes Métropole aux dépenses d'équipement à hauteur de 3 660 500 € dont 3 000 000 € de subventions dans le cadre de projets spécifiques et 660 500 € au titre de la charge d'investissements transférés.
- Contribution en fonctionnement de 879 000 € de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, répartie entre le budget principal et le budget annexe « Mobilités partagées » en fonction de leur besoin de financement respectif.

*27 votes pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 3 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°9 - Compétence obligatoire - Gestion active de la dette : bilan 2020 des opérations engagées et stratégie de gestion pour 2021**

2DL200089

Intervention de Bruno CATTIN.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Prend acte du bilan des opérations engagées les années précédentes et qui ont eu une incidence budgétaire en 2020,
- Autorise le Président à mettre en œuvre pour 2021 la stratégie et les actions proposées au paragraphe 4.1 à 4.4,
- Décide d'utiliser, dans le cadre circonscrit de l'exercice 2021, des instruments de gestion du risque de taux dans les conditions ci-dessus décrites,
- Autorise le Président à recourir au cours de l'exercice 2021, à l'utilisation des instruments financiers de gestion du risque de taux tels que définis par la circulaire NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 et du décret n°2014-984 du 28 août 2014, notamment :
  - Contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
  - Contrats d'accord de taux futurs (FRA),
  - Contrats de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
  - Contrat de garantie de taux plafond (CAP),
  - Contrat de garantie de taux plancher (FLOOR),
  - Contrat de garantie de taux plafond et taux plancher (COLLAR ou TUNNEL),
  - Contrat d'option sur taux d'intérêts,
  - et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées), dans la limite des dispositions de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (charte Gissler) et de la circulaire NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 et du décret n°2014-984 du 28 août 2014,
- Autorise le Président à rechercher d'autres établissements que ceux déjà sélectionnés et à signer avec eux les contrats - cadre FBF correspondants, ainsi que tout document à intervenir avec les partenaires du SMMAG destiné à formaliser la mise en place de la nouvelle directive MIF 2 et notamment l'accord sur leur politique d'exécution des ordres que le SMMAG serait amenée à leur donner en matière d'instruments financiers, ainsi que tout document à intervenir destiné à l'application de la nouvelle réglementation EMIR,
- Autorise le Président à passer des ordres auprès du ou des établissements financiers sélectionnés après qu'au moins deux d'entre eux auront été préalablement mis en concurrence et que les critères de choix aient pu être appréciés,
- Autorise le Président à signer les contrats d'opérations de marché à intervenir correspondants,
- Autorise le Président à signer avec les contreparties les contrats, conventions et documents nécessaires à la mise en place de la signature électronique et de la dématérialisation des confirmations des instruments financiers de gestion du risque de taux,
- Autorise le Président à résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, des opérations utilisant des instruments financiers déjà conclues, et à signer l'ordre de résiliation et/ou le nouveau contrat de substitution correspondants,
- Confirme la possibilité pour 2021 de recourir à des formules de financements à long terme élargies, notamment sur fonds privés, en respectant les dispositions de la circulaire NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 et les limites définies au paragraphe 4 de la présente délibération,
- Donne délégation au Président, en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, pour contracter au cours de l'exercice 2021 les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements dans la limite du montant voté au Budget, en passant à cet effet les actes nécessaires, et pour lancer une ou plusieurs émissions obligataires « Stand -Alone » (émission unique

hors programme) avec ou sans cotation, ou un emprunt de type « NSV » (Namensschuldverschreibung et Schuldschein.), ou encore des emprunts co-financés par un ou des investisseurs et un établissement bancaire, ou des prêts souscrits dans le cadre de plateformes internet nationales et européennes permettant une mise en relation avec les investisseurs institutionnels.

- Autorise le Président à réaliser les emprunts visés ci-dessus, en fonction des opportunités offertes par les marchés financiers et à hauteur des montants inscrits au budget, sachant quels emprunts pourront être :
  - ○ A moyen ou long terme et en tout état de cause d'une durée maximale de 30 ans,
  - ○ Libellés en euro,
  - ○ Avec une possibilité d'amortissement linéaire, progressif, libre,
  - ○ A un taux d'intérêt fixe et/ou variables. Les index de référence des contrats d'emprunts à taux révisable pourront être le T4M, le TAM, l'ESTER, le TMO, le TME, l'Euribor, le CMS, le livret A ou tout autre taux parmi ceux couramment utilisés sur les marchés concernés
- Autorise le Président :
  - ○ à procéder à la renégociation et/ou au remboursement anticipé des emprunts conclus sur le fondement de la présente délibération, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution,
  - ○ à réaliser les opérations financières utiles à la gestion active de ces emprunts, y compris en recourant à des opérations de couverture des risques de taux, de type swaps et options,
  - ○ dans les limites fixées par la présente délibération, à diligenter toutes les procédures, à exécuter toutes les opérations, et à signer l'ensemble de la documentation juridique et financière ainsi que les actes nécessaires aux émissions obligataires « stand-alone » (émission unique hors programme), notamment les contrats de mandat, les contrats de souscription, les contrats de services financiers, notices, etc, et au suivi des obligations (en particulier conventions d'animation de marché, etc),
  - ○ à régler les commissions de placement ou autres frais dus dans ce cadre ainsi que les commissions ou primes dues aux établissements financiers pour des opérations de swap, CAP ou options, dans les limites des crédits inscrits au chapitre 66 des budgets, ainsi que les honoraires dus à des avocats pour le montage juridique de certains dossiers de financements complexes.

*26 votes pour – 1 vote abstention*

*Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour – 1 vote abstention (Claudine LONGO)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 3 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°10 - Mobilités urbaines - Marché 2018-009 : Gros entretien des voies Tramway - Programme 2018-2019 : protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises EUROVIA ALPES - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES**

2DL210049

Intervention de Laurent THOVISTE.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'octroi d'une rémunération complémentaire au groupement d'entreprises EUROVIA ALPES/EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES pour un montant de 200 000,00 € HT soit 240 000,00.€ TTC,

- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel qui soldera de manière définitive tout différent sur le marché en question ainsi que tout document nécessaire à son exécution et liquidation.

20 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Délibération n°11 - Mobilités urbaines - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2022-2025 de gros entretien des voies de tramway - Autorisation au Président pour signer le marché

2DL210046

Intervention de Laurent THOVISTE.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Autorise le Président à mettre au point et à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2022-2025 de gros entretien des voies de tramways avec le groupement d'entreprises INGEROP Conseil et ingénierie (mandataire) / EGIS RAIL pour un montant global en application du détail estimatif de 989 540 €HT décomposé comme suit :
  - tranche ferme : 534 960 € HT
  - tranche optionnelle n° 1 : 358 080 € HT
  - tranche optionnelle n°2 : 96 500 € HT
- Autorise le Président à signer tout document (dont acte d'exécution) relatif à ce marché.

20 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Délibération n°12 Mobilités urbaines - Avenants de transfert de la société Colas France des marchés n°2017- 19, n°2018- 71, n°2018- 100, n°2019- 55 et n°2020- 04

2DL210019

Intervention de Laurent THOVISTE.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

Interventions de

- Autorise le président à signer les avenants de transferts des marchés n°2017-19, n°2018-71, n°2018-100, n°2019-55 et n°2020-04 au profit de l'entreprise Colas France ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

19 votes pour – 1 NPPV :

*Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour – 1 NPPV (Brahim CHERAA)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**



## **Partenariats - Adhésions - Subventions**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°13 - Mobilités urbaines - Subvention à l'association l'ADTC pour l'année 2021**

2DL210043

Interventions de Sylvain LAVAL.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve les termes de la convention d'objectifs entre l'ADTC et le SMMAG ci-annexée,
- Autorise le Président à finaliser et à signer ladite convention,
- Fixe la participation financière du SMMAG à 49 000 euros pour l'année 2021.

20 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°14 - Mobilités urbaines - Adhésion au GART 2021**

2DL210018

Interventions de Sylvain LAVAL

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de renouveler l'adhésion au GART pour l'année 2021,
- Autorise le versement de la cotisation s'élevant à 26 182,55 €.

15 votes pour – 5 NPPV

*Grenoble-Alpes Métropole : 13 votes pour – 3 NPPV (Sylvain LAVAL, Yann MONGABURU, Laëtitia RABIH)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 2 votes pour – 2 NPPV (François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN)*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°15 - Mobilités urbaines - Activité entre l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise et le SMMAG : convention d'application pour l'année 2021**

2DL210002

Interventions de Sylvain LAVAL, Yann MONGABURU.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide d'adhérer à l'Agence d'urbanisme pour l'année 2021,
- Autorise le versement de la cotisation annuelle 2021 pour un montant de 165 173,33 euros ;
- Approuve la convention d'application fixant le programme d'activités partenarial pour l'année 2021 entre le SMMAG et l'Agence d'urbanisme, telle qu'annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention d'application susmentionnée,
- Décide de verser à l'Agence d'urbanisme la subvention annuelle correspondante, soit 495 520 euros au titre de sa participation au programme d'activités partenarial intéressant le SMMAG pour l'année 2021

17 votes pour – 3 NPPV

*Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour – 1 NPPV (Pierre BEJJAJI)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 2 votes pour – 2 NPPV (Henry BAILE, Coralie BOURDELAIN)*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## **Nouvelles mobilités**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°16 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Plan de Transport Adapté à la situation de crise sanitaire en 2021- Mesures particulières concernant les services de mobilité active et services de mobilité partagée**

2DL210067

Présentation conjointe des 2 délibérations.

Interventions de Sylvain LAVAL, Alan CONFESSON, Laëtitia RABIH, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Adopte les principes du Plan de Transport Adapté 2021 - Mesures particulières concernant les services de mobilité active et services de mobilité partagée - qui vise la continuité du service public et l'adaptabilité de l'offre avec une bonne réactivité en fonction des mesures gouvernementales ;
- Autorise le Président du SMMAG à ajuster l'offre des services de mobilité active et de mobilité partagée tout au long de la crise sanitaire dans le cadre du plan de transport adapté.

22,375 votes pour – 3,125 votes contre

Grenoble-Alpes Métropole : 6,875 votes pour - 3,125 vote contre (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 7,5 votes pour

**Conclusions adoptées.**

## **Politique de déplacements**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°17 - Mobilités urbaines - Plan de Transport Adapté à la situation de crise sanitaire en 2021 - Mesures particulières concernant les services de transport en commun**

2DL210058

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Adopte les principes du Plan de Transport Adapté 2021 - Mesures particulières concernant les services de transport en commun qui vise la continuité du service public et l'adaptabilité de l'offre avec une bonne réactivité en fonction des mesures gouvernementales ;
- Autorise le Président du SMMAG à ajuster l'offre de service de transport en commun tout au long de la crise sanitaire dans le cadre du plan de transport adapté et du contrat de délégation de service public.

15 votes pour – 5 votes contre

Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour – 5 votes contre (Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées**

- **Délibération n°18 - Mobilités urbaines - Projet de liaison par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatif aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux"**

2DL210026

Interventions de Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Jean-Claude PEYRIN

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets « transports collectifs en site propre » de l'Etat pour le projet de création d'une liaison par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette candidature.

*19 votes pour – 1 vote abstention*

*Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour – 1 vote abstention (Claudine LONGO)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°19 - Mobilités urbaines - Participation du SMMAG au programme d'actions de Atmo Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2021**

2DL210032

Pas d'intervention.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de renouveler l'adhésion du SMMAG à ATMO AURA pour l'année 2021,
- Autorise le versement d'une cotisation annuelle de 45 000 € permettant de financer, avec l'ensemble des membres de l'association, le fonctionnement de l'observatoire ainsi que les investissements nécessaires à son bon fonctionnement,
- Décide de verser à ATMO AURA une subvention annuelle de 40 000 € correspondant au programme d'actions décrit dans la convention,
- Autorise le Président à signer la convention.

*20 votes pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°20 - Mobilités urbaines - Suppression du périmètre de sursis à statuer le long de la ligne de tramway E existante**

2DL210008

Intervention de Brahim CHERAA.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de supprimer le périmètre de sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme qui avait été délimité en 2006 et mis à jour en 2008 et en 2010 en vue des travaux aujourd'hui terminés de la ligne E du tramway.

*20 votes pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°21 Mobilités urbaines - Développement du réseau de bus CHRONO - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatif aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux"**

2DL210050

Interventions de Brahim CHERAA, Margot BELAIR, Sylvain LAVAL.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets de l'État en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux, pour le projet de développement du réseau de bus CHRONO ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette candidature.

15 votes pour – 5 votes contre

Grenoble-Alpes Métropole : 11 votes pour – 5 votes contre (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées.**

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°22 - Mobilités urbaines - Avenant 2 : Réalisation de l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema – Régularisation des incidences financières (moins-value) suite à la crise sanitaire Covid 19**

2DL210031

Intervention de Laetitia RABIH.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'avenant n°2 tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avenant n°2 en moins-value pour un montant de – 87 182 € HT.

20 votes pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°23 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud - Modalités de la concertation préalable suivant L 103-2 CU**

2DL210054

Intervention de Laurent THOVISTE, Yann MONGABURU, Coralie BOURDELAIN, François BERNIGAUD.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide d'engager la concertation préalable au projet de Liaison inter-rives modes actifs Crolles / Brignoud conformément aux dispositions de l'article L103.2 du CU selon les modalités décrites ci-dessus ;

- Autorise le Président du SMMAG à procéder à toute formalité nécessaire pour réaliser cette concertation préalable.

23 votes pour – 2,5 votes abstention

Grenoble-Alpes Métropole : 7,5 votes pour – 2,5 votes abstention (Pierre BEJJAJI, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 7,5 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°24 - Mobilités urbaines - Bilan LOTI de la ligne E de tramway**

2DL210015

Interventions de Laurent THOVISTE, Sylvain LAVAL.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Valide le bilan LOTI de l'opération ligne E de tramway de l'agglomération grenobloise,
- Autorise le Président à transmettre le bilan LOTI aux services de l'Etat.

20 votes pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Multimobilités**

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°25 - Compétences obligatoires - Intégration des transports en commun dans le portail Pass'Mobilités - Autorisation du Président à signer les 2 marchés associés à ces nouvelles fonctionnalités**

2DL210029

Intervention de Laëtitia RABIH.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Autorise le Président à signer le marché relatif à la « la mise en place des fonctionnalités transport en commun du Pass'Mobilités (MaaS de l'aire grenobloise) » avec la société AIRWEB (92 Saint Cloud) pour les montants suivants :
- o 499 270 € HT pour la partie globale et forfaitaire,
- o sans montant minimum et sans montant maximum, pour la partie à bons de commande.
- Autorise le Président à signer le marché « d'assistance à la mise en œuvre des évolutions du portail Pass'Mobilités de l'aire grenobloise, intégrant une brique transport en commun » avec la société SETEC ITS (75 Paris), pour les montants suivants :
- o 660 380 € HT pour la partie globale et forfaitaire
- o sans montant minimum et sans montant maximum, pour la partie à bons de commande
- Autorise le Président à prendre toute décision relative à la passation et à l'exécution de ces 2 marchés.

27 votes pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 3 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Jean-Claude PEYRIN

- **Délibération n°26 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de La Poya : grandes orientations et modalités de concertation**

2DL210007

Interventions de Jean-Claude PEYRIN, Laurent THOVISTE.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Valide les grandes orientations pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Fontaine – La Poya à soumettre à la concertation,
- Valide les grands principes de gouvernance pour mener à bien le projet de pôle d'échanges multimodal de Fontaine – La Poya,
- Valide les objectifs de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du pôle d'échanges de Fontaine – La Poya et décide de l'engager selon le calendrier et les modalités décrites ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette délibération annule et remplace la délibération du comité syndical du SMMAG en date du 12 novembre 2020 qui annonçait la tenue de la concertation sur ce projet,
- Autorise le président du SMMAG à procéder à toute formalité nécessaire pour réaliser cette concertation préalable.

*25,5 votes pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°27 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal La Bâtie : validation de la phase PROJET**

2DL210052

Intervention de Jean-Claude PEYRIN.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Rapporte la délibération du 20 février 2020 du Comité syndical
- Valide les éléments constitutifs de la phase PROJET de l'aménagement du pôle d'échange de la Bâtie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 3,4 M€ HT (valeur mars 2021).

*25,5 votes pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°28 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Création du parking relais de l'Île Rose (Voreppe) - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatifs aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux"**

2DL210056

Intervention de Jean-Claude PEYRIN.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets de l'État en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux, pour le projet de création du parking relais de l'Île Rose ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette candidature.

25,5 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°29 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Création du parking relais de Mauvernay (La Buisse) - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatifs aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux"**

2DL210057

Intervention de Jean-Claude PEYRIN.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets de l'État en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux, pour le projet de création du parking relais de Mauvernay ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette candidature.

25,5 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°30 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Pôle d'échanges multimodal de Brignoud - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatifs aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" et sollicitation de la région pour un contrat de mobilité verte**

2DL210053

Interventions de Jean-Claude PEYRIN, Yann MONGABURU.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets de l'État en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux, pour le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à Brignoud ;
- Sollicite une subvention auprès du Président de la Région pour un montant de 900 000 € pour l'aménagement de ce pôle d'échanges multimodal, dans le cadre d'un contrat d'aménagement mobilité verte ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette candidature et au contrat d'aménagement de mobilités vertes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

22,375 voix pour - 3,125 voix abstention

*Grenoble-Alpes Métropole : 6,875 voix pour, 3,125 voix abstention (Pierre BEJAJI, Pierre BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour*

*Département de l'Isère : 7,5 voix pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°31 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Pôle d'échanges multimodal de Domène - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatif aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux", et sollicitation de la Région pour un Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes**

2DL210025

Intervention de Jean-Claude PEYRIN.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets de l'État en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux, pour le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à Domène ;
- Sollicite une subvention auprès du Président la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Domène, dans le cadre d'un Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette candidature ainsi qu'au Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

25,5 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°32 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Pôle d'échanges multimodal de Goncelin - Candidature au 4ème appel à projets de l'Etat relatifs aux "transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux"**

2DL210051

Intervention de Jean-Claude PEYRIN.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de candidater au quatrième appel à projets de l'État en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux, pour le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à Goncelin ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette candidature.

25,5 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Délégation de service public**

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°33 - Mobilités urbaines - Réseau de transport public collectif de voyageurs TOUGO – Rapport du délégataire G'R4 sur la période du 01/09/2019 au 31/08/2020**

2DL210010

Intervention de Brahim CHERAA

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,



- Prend acte du rapport sur l'activité de G'R4 du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, délégataire en charge de l'exploitation du réseau de transports TOUGO.

**Il est pris acte du rapport d'activité.**

- Mobilités urbaines - Concession Mobiliers urbains destinés à la mobilité - Rapport annuel 2019 du concessionnaire

2DL210009

Ce projet de délibération est reporté à une séance ultérieure.

### **Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité**

Rapporteur : François BERNIGAUD

- Délibération n°34 - Mobilités urbaines - Renouvellement de l'infrastructure billettique du réseau de transports en commun de l'agglomération grenobloise- Autorisation au Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 2018-112 passé avec la société CONDUENT

2DL210047

Intervention de François BERNIGAUD.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG

- Autorise le Président à mettre au point et signer avec la société CONDUENT l'avenant N°1 intégrant des modifications du planning contractuel et des rémunérations supplémentaires pour un montant de 720 825,55 € HT, représentant une augmentation de 8,23 % et portant le montant du marché n°2018-112 à 9 480 953,55 € HT.

25,5 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 7,5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Délibération n°35 - Mobilités urbaines - Marché 2016-013 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du nouveau système billettique des transports en commun de l'agglomération grenobloise - Autorisation au Président à signer l'avenant n°1 avec la société SETEC ITS

2DL210048

Intervention de François BERNIGAUD.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Autorise le Président à mettre au point et à signer l'avenant N°1 au marché n° 2016-013 avec la société SETEC ITS portant modification du planning contractuel et intégration d'une rémunération supplémentaire de 70 670,00 € HT, représentant une plus-value financière de 9,80 % et portant le montant du marché à 792 110,00 € HT.

20 votes pour :

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Délibération n°36 - Mobilités urbaines - Démarche d'interopérabilité billettique Oûra - Signature de l'avenant n°4 de la convention cadre relative, et de l'avenant n°3 de la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra

2DL210065

Intervention de François BERNIGAUD.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 18 mars 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'avenant n°4 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, approuvée par la délibération du 19 décembre 2011,
- Approuve l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes relative la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, approuvée par la délibération du 19 décembre 2011.

*20 votes pour :*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

-----  
*La séance est levée à 13h05*  
-----